



## Mediation suite a plainte pour violence sans itt

Par **nono1435**, le **16/12/2014** à **21:09**

bonjour

voila je m'explique j'ai été accusé a tort par l'ex de ma compagne, moi pour violence, ma compagne pour insulte.

médiation ordonnée par le procureur

convocation :absence de monsieur =>ordonnance de carence signée par nous

le médiateur en partant nous dit "si vous le croisez en partant ,vous revenez" ce que nous avons fait.

lors de la médiation monsieur le plaignant agressif et vindicatif dans ses propos.

je voudrais savoir si le médiateur fait un rapport au procureur sur la façon dont s'est déroulée la médiation?

merci pour toutes vos réponses par avance